

Compte rendu de la réunion de suivi des EGPE

Une réunion de suivi des Etats Généraux de la Presse Ecrite s'est tenue à l'Elysée le 15 juillet sous l'égide d'Emmanuelle Mignon, Conseillère du Président Sarkozy.

Ont participé à cette réunion les représentants des acteurs du système de la vente au numéro dont le Président du SNDP.

Il a été dressé un bilan des initiatives qui ont été prises au cours des six derniers mois :

- le report des accords Presse/Poste/Etat,
- les aides au portage,
- le versement forfaitaire de 4.000 euros pour les diffuseurs spécialistes,
- les aides à la modernisation et à l'informatisation.

L'Etat a annoncé qu'une somme de 126 millions d'euros avaient d'ores et déjà été engagée sur les 150 millions annoncés le 23 janvier par le Président de la République.

De nombreuses initiatives ont fait également l'objet de débats entre les participants tels que :

- la pertinence du plafonnement et de l'assortiment tant en terme d'allègement des charges de travail que d'impact sur les ventes,
- la collaboration PQR/PQN dans le dossier du portage et les possibilités ouvertes dans le réseau de la vente au numéro,
- l'évolution nécessaire du CSMP qui devrait être selon les éditeurs, un CSMP renforcé, et pour l'Etat, les éditeurs à petite diffusion et le SNDP une autorité administrative indépendante,
- la mise en place d'un système d'information unique, ouvert, indépendant et inter-opérable. A cet égard, Emmanuelle Mignon a rejoint les positions du SNDP qui a notamment rappelé :
 - que les remontées de caisses doivent être centralisées au niveau II,
 - que les données des logiciels de caisse doivent être homogènes en vue de leur exploitation en temps réel,
- l'évolution du niveau I et II avec une définition précises des missions de chacun.

Le SNDP a rappelé la nécessité :

- d'éviter de doubler les missions entre le niveau I et II,
- de réaliser une cartographie des dépôts en fixant la répartition des parts de marché,
- de valoriser les dépôts pour chiffrer le coût d'une restructuration,
- de mettre en place un nouveau mode de rémunération niveau II (SAD et SPPS y compris) qui prenne en compte les coûts réels d'exploitation.

Les participants se sont quittés en s'engageant à trouver des réponses et des solutions avant la fin de l'année.